



DÉLIBÉRATION 2021 0048

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **41**
Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **29/09/2021**
Date d'envoi à la SP de condom : à **20/10/2021**
Date d'affichage : **20/10/2021**
Votes contre :
Votes pour : **38**
Abstentions : **3**

L'an deux mille vingt et un et le six octobre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean Pierre, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre , Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr AXAMN Roland remplacé par Mr MONDIN José, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christine remplacée par Mr CHARLES Eric, Mme LABORDE Marie Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges.

Absents excusés : Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges Manuel, Mr ESPIAU Joël, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr LAFORE Michael, Mr SCARAVETTI Henri.

Absents : Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CARRE Michel, Mr CECEILLE Gérard, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme TOURNIER Elisabeth.

Participants sans droit de vote : Mme LAUNET Alexandra, élue suppléante de Gondrin, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

RIFSEEP : MODIFICATION DU MONTANT MAXIMUM ANNUEL POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE DE CATEGORIE A

La séance étant ouverte le Président rappelle à l'assemblée que la rémunération des agents de droit public est composée du traitement indiciaire, du RIFSEEP et de diverses primes.

Le RIFSEEP, régime indemnitaire, est composé de deux primes, d'une part l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et d'autre part le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2021

M. Le président propose de revoir le montant de l'IFSE du cadre d'emploi des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie de catégorie A. Il a été fixé à 22 000€ annuels maximum par la délibération n°2017 0039 du 23 octobre 2017 modifiée. Le plafond réglementaire maximum étant de 36 210€, il propose à l'Assemblée de le passer à 30 000€ maximum pour les emplois de catégorie A en responsabilité de direction générale au sein du SAT.

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE	MONTANTS ANNUELS	
	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MAXI
Responsabilité de direction Générale	30 000	36 210 €
Responsabilité de direction générale adjointe, direction de pôle de services	20 000 €	32 130 €
Responsabilité de service et/ou fonctions de coordination ou de pilotage	16 000 €	25 500 €
Expertise et/ou expérience	13 000 €	20 400 €

(extrait délib n°2021 0003 du 09/12/2020)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, moins les voix de Mmes DHAINAUT Annie et ESPERON Patricia, et de Mr ALBINET David qui s'abstiennent,

- D'approuver la modification du plafond maximum de l'IFSE du cadre d'emploi des attachés territoriaux et secrétaires de mairie de catégorie A en le fixant à 30 000€.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Eauze, le 19/10/2021

Syndicat Armagnac Ténarèze
SERVICE de l'EAU et des ASSAINISSEMENTS

Le Président,

Z.I. LAURON - 32800 ÉAUZE
05.62.09.82.99

SIRET : 25320024000054

Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2021